

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Deuxième réunion  
du Bureau de la CLE

**Mercredi 7 mars 2012**  
**Agropole – CCC Laplume en Bruilhois – Agen (47)**

## Réunion du bureau de la Commission locale de l'eau

### *Ordre du jour*

- 1 – Projet de **protocole d'accord** ou convention entre la CLE et la structure porteuse du SAGE
- 2 – Désignation de la **structure porteuse**
- 3 – Etablissement d'un **programme de travail** de la CLE
- 4 – Préparation de l'ordre du jour de la **CLE du 22 mars 2012**
- 5 - Question diverses

***1 – Projet de protocole d'accord ou  
convention entre la CLE  
et la structure porteuse du SAGE***

## Contenu du protocole :

Document demandé par le bureau de la CLE le 27 octobre 2011

Il constitue un cadre qualifiant l'accompagnement attendu par la CLE

Il définit :

- un délai : durée d'élaboration du SAGE et validation
- un périmètre d'action : périmètre du SAGE et affluents
- les missions de la structure porteuse

- la mission de la structure porteuse

- permettre à la CLE de **construire** et mettre en œuvre ses décisions.
- apporter un **accompagnement** technique et administratif: méthodologie, programme de travail, soutien matériel et logistique, équipe d'animation compétente
- assurer la **maîtrise d'ouvrage** des études
- assurer le **suivi** de la procédure



**Signé par le Président de la CLE et le  
Président de la structure porteuse.**



## *Décision du bureau point n° 1 :*

- présentation du protocole d'accord  
à la **CLE du 22 mars**





## *Décision du bureau point n° 2 :*

- position du Bureau de la CLE sur le choix de la structure porteuse

# Ordre du jour

## ***3 – Etablissement d'un programme de travail de la CLE***

### La réponse du SMEAG

- Favoriser le partage et les échanges entre les acteurs
- Proposer une démarche s'inscrivant dans le long terme
- Fournir les moyens humains et matériels à la hauteur des ambitions de la CLE

**Contrainte** : le délai pour la validation du SAGE (fin 2015)

**Conséquence** : aller à l'essentiel



être pertinent

- ✓ envers les acteurs (attentes)
- ✓ au regard des enjeux connus (connaissance du territoire)

## Quels domaines d'activité?

- ✓ Animation proprement dite (organisation de temps d'échanges - pilotage)
- ✓ Analyse des connaissances (collecte et traitement de données)
- ✓ Expertises (en matière de droit, d'évaluation, de techniques d'échanges....)

## L'animation

Sur la base des valeurs suivantes :

- ✓ Reconnaissance de l'expertise des membres de la CLE
- ✓ Pédagogie et mise à niveau des savoirs
- ✓ Écoute et disponibilité
- ✓ Prise en compte argumentée des contributions dans un processus de co construction

Accompagnement des travaux de la CLE

La réponse du SMEAG

**Comment s'y prend-on?**



Document de cadrage

## Note de cadrage pour l'accompagnement de la CLE

### Objectifs :

- définir les **orientations fondamentales** pour l'élaboration du SAGE sur 3 ans,
- les traduire dans le programme de travail de la CLE
- permettre d'élaborer les cahiers des charges des prestations



Validation des **orientations**  
par la CLE du 22 mars

## Orientations fondamentales :

Finalités	Enjeux	Objectifs
Dynamique d'action partagée	Contribution effective de chaque partie prenante	- Système d'évaluation de la démarche (méthode, moyens, résultats)
Co-construction des documents	- Solidarité des territoires - Politique commune	- Démarche de concertation - respect des principes du développement durable
Gestion durable de la ressource	- Intégrité des fonctions des milieux aquatiques - Adaptation aux changements globaux	- Assurer une gestion raisonnée du risque inondation (fleuve) - Améliorer la qualité de la ressource - Préserver les fonctionnalités des milieux - gérer les étiages

## Étapes majeures de l'élaboration du SAGE :

Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne (réf. SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)



## 1 - Etat des lieux du territoire :

- Etat initial : description de la **situation actuelle**
- Diagnostic : analyse permettant de qualifier la **dynamique de fonctionnement**, et d'élaborer **des scénarios d'évolution**

## 2 - Choix d'une stratégie :

- scénario tendanciel  
et plusieurs scénarios contrastés
- choix d'une stratégie à partir de l'analyse comparée des scénarios

## 3 - PAGD et Règlement :

- PAGD : synthèse de l'état des lieux, définition des objectifs généraux et moyens prioritaires, délais
- Règlement : règle particulières, priorité d'usages, mesures spécifiques
- Analyse juridique du PAGD et Règlement

## A chaque étape d'élaboration :

Interviennent :

- la spécificité de l'**animation** : dynamique des réunions, regard experts, recueils des préoccupations, échange avec les parties prenantes, lien entre les territoires, encadrement des prestataires
- la **communication** de la CLE : information, retour d'expériences, développement d'outils
- les processus d'**évaluation** : de la procédure, du projet lui-même (tableau de bord) en environnementale

## Elaboration de l'Etat des Lieux

- Etat initial du territoire : **asseoir la connaissance**
  - description des éléments structurants, des thématiques et des interfaces :
  - de juin à novembre 2012
  - dires d'experts, regards croisés, recueils données techniques, plateforme d'échange
  
- Diagnostic : **affiner les enjeux de gestion**
  - analyse critique du fonctionnement, des usages, des interfaces pour construire le scénario tendanciel
  - de novembre 2012 à juin 2013
  - établir les liens (cause à effet), identifier les facteurs d'influence, les leviers d'action, les indicateurs

## Accompagnement des travaux de la CLE

### Moyens mobilisés

- ✓ 2 équivalents temps pleins ingénieurs assurés (demande d'un 3<sup>e</sup> par le président de la CLE)
- ✓ Mi temps secrétariat
- ✓ Budget d'études : 600 à 800 000 € d'ici 2015





## *Décision du bureau point n° 3 :*

- orientations du programme de travail de la CLE
- organisation et moyens à mettre en œuvre

## ***4 – Préparation de l'ordre du jour de la CLEE***

## *Réunion de la CLE du 22 mars 2012*

### *Projet d'ordre du jour*

*1 – Témoignage : la démarche d'élaboration du SAGE (?? )*

*2 – Adoption du protocole d'accord ou convention entre la CLE et la structure porteuse du SAGE*

*3 - Désignation de la structure porteuse*

*4 – Adoption du programme de travail de la CLE*



## *Décision du bureau point n° 4 :*

- **Ordre du jour de la CLE du 22 mars 2012**

***Merci de votre participation***

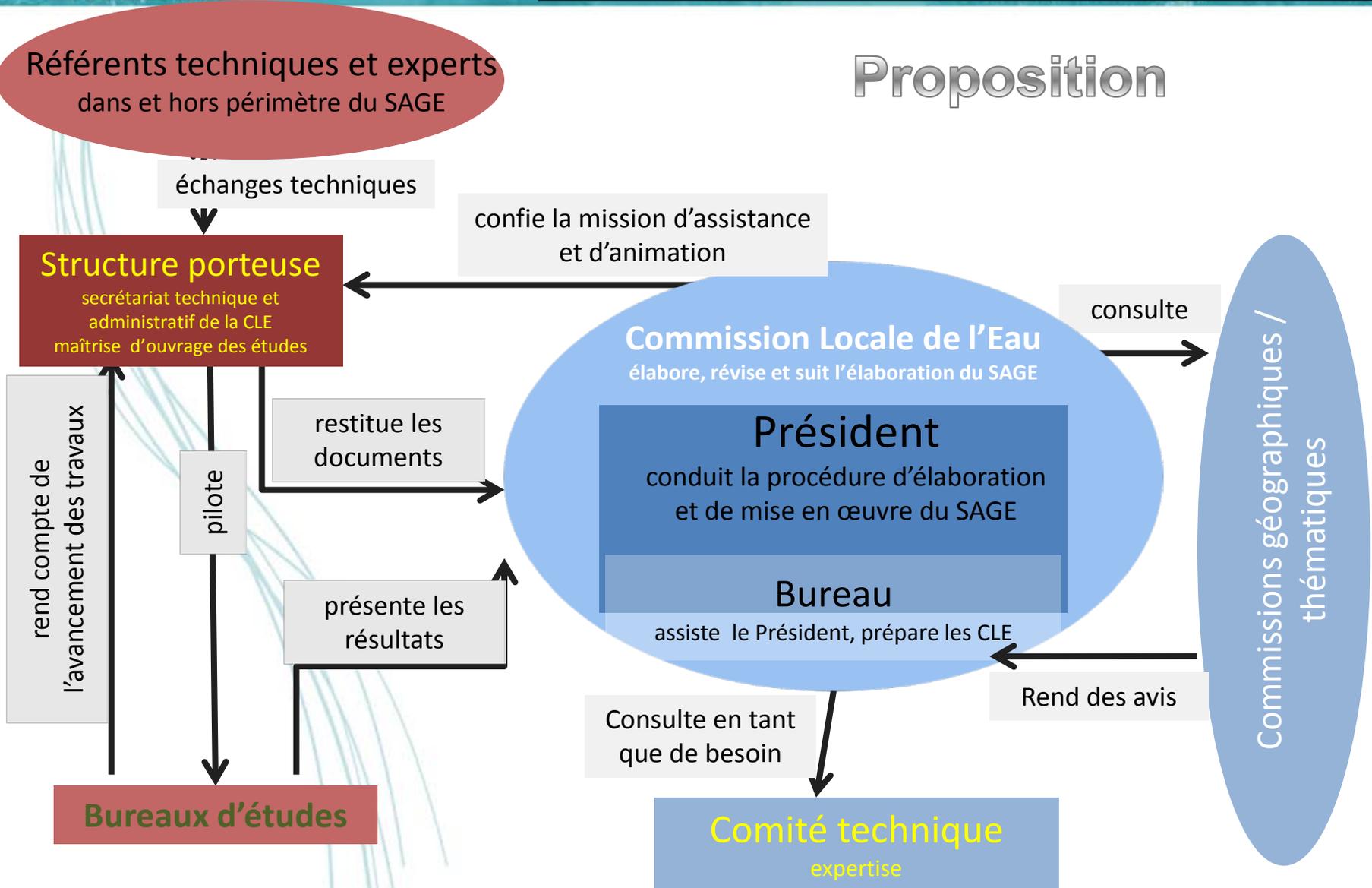
***A bientôt...***

## Alternatives pour l'établissement de l'état des lieux- diagnostic-scénarios

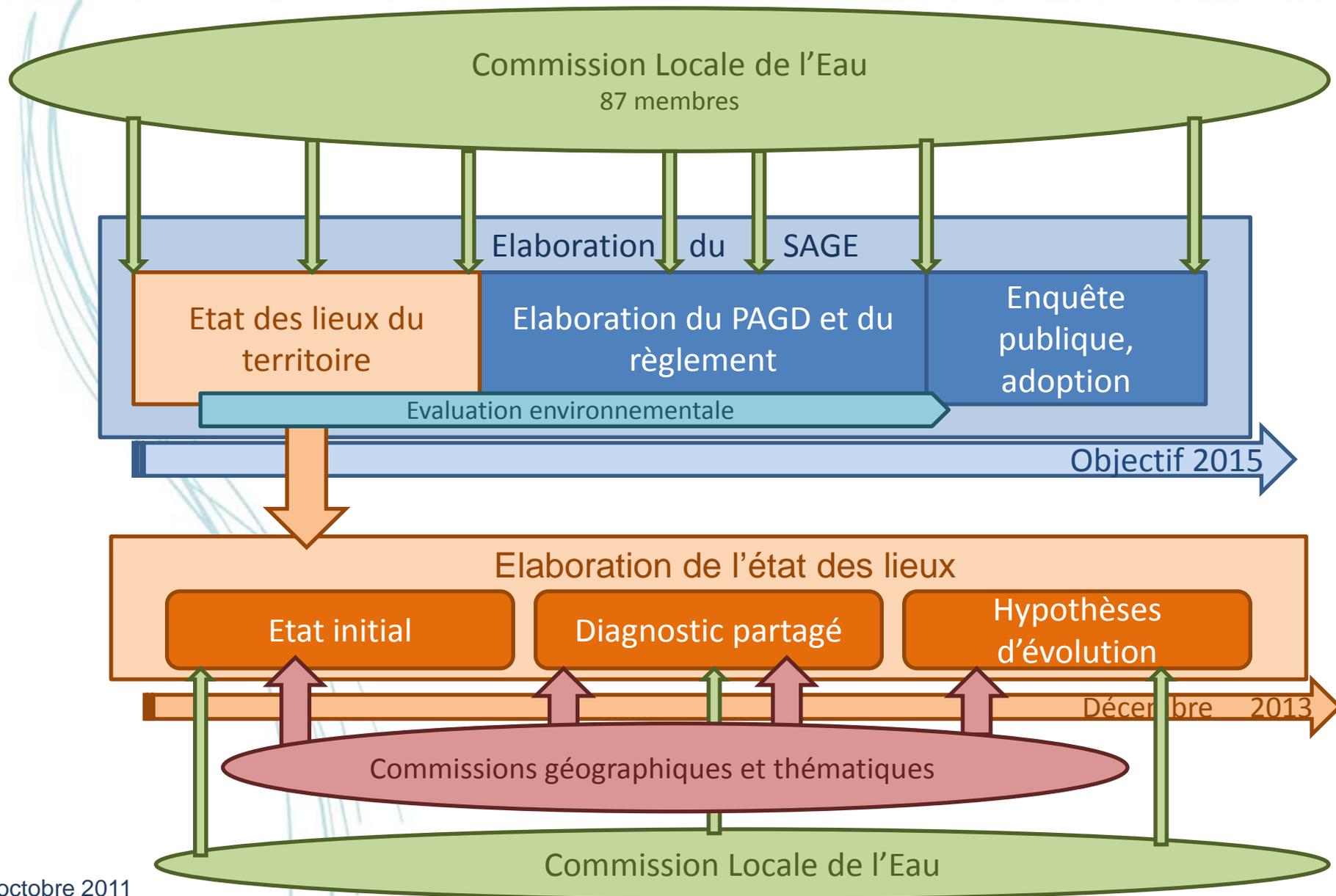
	A 1 : EdL en régie partielle			A 1 bis: EdL en régie totale			A 2 : EdL en prestation		
	régie	prestation		régie	prestation		régie	prestation	
	durée	durée	coût (€)	durée	durée	coût (€)	durée	durée	coût (€)
état des lieux initial	6 mois	6 mois	45 000	20 mois		150 000		5 mois	110 000
analyses complémentaires (thématiques et territoires complémentaires)		5 mois	70 000						
diagnostic/scénarios		6 mois	90 000					6 mois	90 000
Total Etude	17 mois		205 000	26 mois		240 000	11 mois		200 000
animation	1 personne	19 mois	142 500	1 personne	29 mois	217 500	2 personnes	12 mois	180 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 mois</b>		<b>347 500</b>	<b>29 mois</b>		<b>457 500</b>	<b>12 mois</b>		<b>380 000</b>

Ces durées n'incluent pas les délais de validation des étapes par la CLE, sauf pour l'animation (~ 1 mois/an)

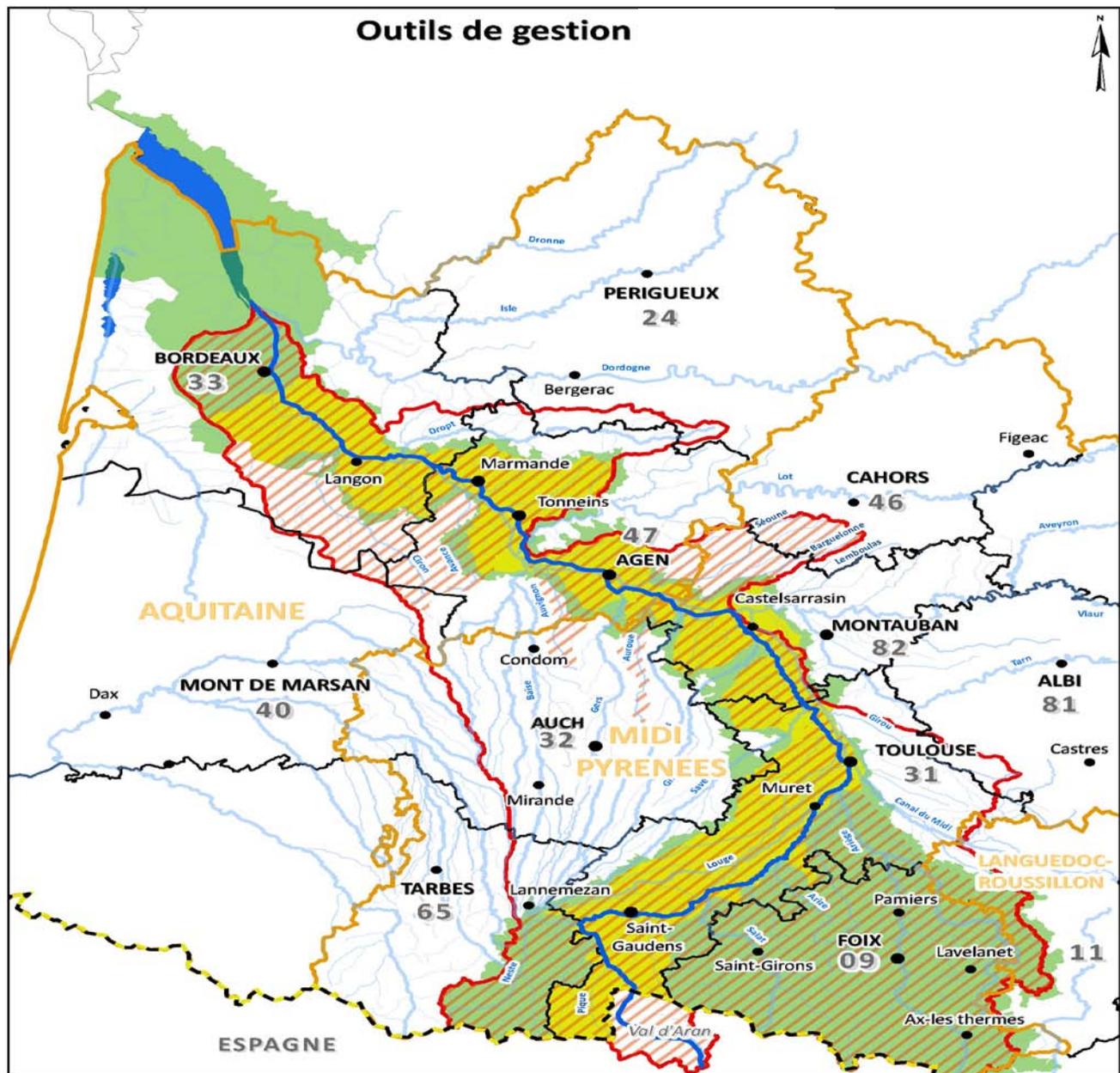
## Proposition



# Elaboration du SAGE Vallée de la Garonne



# Outils de gestion



Frontière	Plan Garonne (21 944 Km <sup>2</sup> )	Plan de Gestion d'Etiage " Garonne-Ariège " (19 316 Km <sup>2</sup> )
Garonne	Commission territoriale Garonne (28 989 Km <sup>2</sup> )	SAGE " Vallée de la Garonne " (7 544 Km <sup>2</sup> )
Départements		
Régions		

0 5 10 20 Kilomètres



- Pays concernés : 2
- Régions : 2
- Départements : 7
- Nombre de communes : 808
  - 6 communes en Ariège (1% ) et 0,05% du territoire
  - 38 communes dans les Hautes-Pyrénées (5%) et 1% du territoire
  - 14 communes dans le Gers (2%) et 1% du territoire
- Superficie : 7544 km<sup>2</sup>

